

**JUS-RFSO-INVSV-2018-001/001**  
**MODIFICATION 001**

**PARTIE 1 : Questions et réponses**

<b>Question 1</b>	La même ressource peut-elle occuper plus d'une catégorie? Un enquêteur principal pourrait-il également être proposé comme expert en informatique judiciaire?
<b>Réponse 1</b>	Oui, un enquêteur principal peut également être proposé comme expert en informatique judiciaire. La ressource doit répondre aux exigences identifiées dans les critères d'évaluation des deux catégories pour pouvoir être désignée comme étant les deux.
<b>Question 2</b>	En ce qui concerne O1 et C1, les projets doivent-ils démontrer une expérience dans les deux domaines, ou est-ce l'un ou l'autre?
<b>Réponse 2</b>	Les projets référencés pour O1 et C1 doivent démontrer que l'offrant a fourni À LA fois des services d'enquête et des services d'investigation informatique à leurs clients.